

Prestations 2018

HOSPITALISATION

Frais de Séjour médical et chirurgical
Honoraires chirurgien, anesthésiste
Actes Techniques médicaux
Forfait Journalier Hospitalier Maladie Chirurgie (20 €/jour)
Forfait Journalier Hospitalier Psychiatrie (15 €/jour)

TRANSPORT

Transport accepté par la sécurité sociale

SOINS COURANTS

Consultations, visites (généraliste, spécialiste)
Analyses médicales, Laboratoires
Actes Techniques médicaux
Auxiliaires Médicaux : infirmières, kinés

PHARMACIE

Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 65%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 30%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15%

DENTAIRE

Soins Dentaires / Consultations
Prothèses Dentaires acceptées par la Sécurité sociale

BIEN ETRE ET PREVENTION

Forfait Annuel Contraception féminine et masculine (1)
Forfait Arrêt Tabac / Sevrage Tabagique (1)
Forfait Ethylotest (Annuel)
Vaccins et Rappels (acceptés par la sécurité sociale)
Vaccins Anti-grippe
Détartrage Annuel complet (2 fois par an)

Autres Services

Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7
Tiers Payant - National
Fond de Secours Exceptionnel

Base Sécurité sociale

80%
80%
80%
+
+
65%
70%
70%
60 à 100%
60%
65%
30%
15%

BASIC

Remboursements de La Mutuelle Catalane

100%
100%
100%
100% Frais Réels illimités
100% Frais Réels illimités

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

50%

100%

70%

30 €

50 €

20 €

100%

FRAIS REELS

100%

OUI

OUI

OUI

COTISATION MENSUELLE

8,5 € /mois

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.

Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.

(1) Sur Facture Acquittée.

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Cette garantie ne peut être souscrite que par une personne étudiante (apprenti, étude supérieure) âgée de 16 à 30 ans

GARANTIE BASIC au 01/01/2018

Document non contractuel